L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

JOURNAL QUOTIDIEN..... $12 / Trois mois pour semaine $10 / payable d'avance

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS;
LUNDI MATIN, 3 AVRIL 1843.

Pour Président des Etats-Unis:
HENRY CLAY.

ELECTIONS.

Nous espérons que les Whigs de la Nouvelle Orléans feront aujourd'hui tous leurs efforts pour faire triompher leur ticket municipal. Nos amis ont trop souvent considéré ces élections comme d'une importance secondaire; ils ont eu tort; car elles sont d'ordinaire le prélude de mouvemens plus importans; et l'indifférence de notre parti sur ce point a laissé plus d'une fois aux locofocos un avantage qu'ils ont exploité au profit des élections d'Etat. La voix des officiers municipaux a nécessairement une grande influence dans les luttes essentiellement politiques; aussi les locofocos n'ont-ils jamais oublié de chercher à les emporter; ils se sont toujours souvenus de l'importance d'un succès dans ces élections préliminaires. Il leur est arrivé plus d'une fois de réussir par quelque stratagème à faire triompher leurs candidats dans des districts d'une opinion tout-à-fait opposée; et en ce moment même dans la seconde municipalité ils présentent un ticket à l'aide duquel ils espèrent emporter cette partie de la ville. Ce ticket se compose par portions si bien combinées de whigs, de Tyléristes et de locofocos, que s'il était élu, il assurerait à ces derniers la supériorité dans le Conseil Municipal. Ils le soutiennent fort habilement en mettant en avant des idées de réforme; mais nous avons l'espoir que les électeurs ne s'y laisseront pas prendre. Ils se diront seulement que le subterfuge employé par les locofocos pour se ménager un succès, leur impose à eux le devoir impérieux de se rendre aux polls et de déployer toute leur énergie pour faire triompher leurs amis et la bonne cause.

Premier district de la 1ère. Municipalité.—Nos adversaires tenteront d'amener dans ce district un changement. Les whigs doivent donc être sur leurs gardes, et se rendre de bonne heure aux polls pour assurer le succès des candidats de leur choix.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Ticket Whig—1ère. Municipalité.

Conseil-Général.

FRED BUISSON, C. ROSELIUS,
J. F. PEPIN, CH. H. TANEY.

1er. District.

A. D CROSSMAN, G MUSSON,
S. D. McNEIL, URSIN BOULIGNY,

2nd. District.

EDW. FORSTALL, A. MEYNIER.

3me. District.

M. CRUZAT, M. BLASCO.

4me. District.

F. CORREJOLLES, ARMAND PILIE.

5me. District.

CHEVALIER JUMONVILLE, J. BENIT.

Nouvelles d'Europe.—Nous avons donné samedi, aussi bien que le temps nous l'a permis, les nouvelles d'Europe. Grâce aux journaux et aux correspondances que nous avons entre les mains, nous pourrons successivement les compléter. Nous donnons aujourd'hui un aperçu des préparatifs de la lutte parlementaire qui commencera au moment du départ du *dernier courrier*. Nous reviendrons sur les différentes questions qui peuvent présenter quelque intérêt; la satisfaction donnée par le gouvernement Espagnol au gouvernement Français a propos des imputations lancées contre M. de Lesseps, consul de France à Barcelone, la situation des Français en Algérie et les difficultés avec le Maroc, la situation de l'Empire Turc; les projets que l'on prête à Méhémet Ali, &c. La longueur des séances législatives nous force à répartir sur divers numéros des renseignemens que nous voudrions donner d'un seul coup.

Nous devons à MM. Willmer & Smith, non seulement leur excellent journal, l'*European Times*, mais encore une série de journaux français des dernières dates. Il est impossible de joindre plus d'obligeance à plus d'activité et d'intelligence.

Espèces.—Près d'un demi-million de piastres sont arrivées hier et avant-hier, du Nord et d'Europe.

Par le navire Taglioni, du Havre, 240,000 francs	
Par le navire Santiago, de New-York,	
S. C. Bell,	$30,000
L. Corning & Co,	2,000
A. Lanfear & Co,	10,000
J. H. Cavenah,	20,000
C. Parker,	10,000
Howell & Williams,	10,000
J. N. C. Hughart,	9,500
A. & J. Dennistoun & Co,	9,000
C. Keck,	8,000
R. Marsh & Co,	5,000
S. Rodewald,	3,917 47
W. C. Baker,	3,000
Barber, Bros & Co,	2,900
Total,	$139,717 47
Par le navire Emily, de New-York,	
S. Nicholson,	$4,000
L. Corning & Co,	23,000
H. Ryan & Co,	6,553
H. H. Goodwin,	2,700
Valentine & Williams,	6,000
Reid & Co,	5,000
Total,	$49,253
Par le navire St. Louis, de Philadelphie,	
L. Lonzat,	$18,000
C. Keck,	20,000
A. Coffin,	30,000
Blanchard, Elmer & Co,	18,000
H. A. Rathbone,	10,000
Total,	$92,000
Par la barque Parthian, de Norfolk à Ordre,	
G. White,	$7,000
	1,000
Total,	$8,000

Par suite de la motion de M. F. Correjolles, aujourd'hui au bureau du trésorier de la première Municipalité il sera brûlé pour $15,000 de billets de cette corporation.

Les journaux de Cincinnati du 29 de mars, annoncent que le froid rigoureux dans la nuit du 22, était le plus rigoureux que l'on ait éprouvé durant tout cet hyver. L'Ohio baissait graduellement et il y avait beaucoup de glaçons flottants. La neige était tombée en grande abondance.

Theatre d'Orleans.—Les artistes français veulent clore par une bonne action la série de leurs représentations: ils donnent demain au bénéfice des habitans de la Pointe-à-Pitre un spectacle qui offrira un vif attrait: la *Perruche*, la *Grâce de Dieu* et un autre joli vaudeville. Le public répondra avec empressement, nous en sommes convaincus, à l'appel des artistes.

Le grand parti Tylérien de New York, dont on faisait tant de bruit, s'est évanoui comme une ombre au moment où il a été convoqué *en masse*. A la *grande* réunion qui a eu lieu dernièrement, les partisans de M. Tyler ont compris qu'ils n'avaient point de chances par eux-mêmes, et ils se sont rejetés dans les rangs des locofocos. C'est de la sagesse et de la prudence, car elle eussent continué d'agir avec leurs propres forces, ce ridicule les eut tué à tout jamais. Ils aiment mieux former une petite compagnie dans une grande armée.

Illinois.—La législature de cet Etat s'occupe de la division par districts congressionnels. Les locofocos ont si bien fait qu'ils ont la chance d'en emporter six sur sept.

New Hampshire.—La majorité de Hubbard comme gouverneur est d'environ 750 voix.

TEXAS.

L'arrivée du paquebot à vapeur *New-York* nous a mis en possession de journaux de Galveston jusqu'au 29 du mois dernier.

L'un des prisonniers faits à San-Antonio par le général Woll, le juge Robinson, a été chargé de proposer officiellement un accommodement entre les deux pays. Voici quels sont les termes de l'accommodement proposé:

1o. Le Texas reconnaîtra la souveraineté de Mexico;

2e. Une amnistie générale sera accordée au Texas;

3o. Le Texas formera un département indépendant de la république de Mexico;

4o. Le Texas sera représenté dans le Congrès général;

5o. Le Texas aura le droit d'établir et de créer toutes les lois, règles et ordonnances locales;

6o. Aucunes troupes mexicaines ne pourront, sous aucun prétexte, être mises en garnison au Texas.

Le *Civilian*, qui publie les propositions ci-dessus, en parle en termes très favorables et prétend qu'elles méritent une sérieuse considération. Il est entendu que Santa-Anna est disposé à accorder au Texas tout ce que demandera ce pays, sauf le nom de souveraineté indépendante. Il comprend l'impossibilité de le reconquérir, et il veut à tout prix le rattacher à la république mexicaine.

Un journal de Galveston assure qu'il sait de bonne source que le siége de Canjêche a dû être levé le 1er. courant. Les Mexicains craignaient la saison des maladies; ils avaient déjà perdu un cinquième de leur armée.

L'éditeur du *Times* de Galveston dit qu'il a reçu des échantillons de sucre du Texas, qui ne le cèdent en rien au beau sucre de la Louisiane.

Le *Telégraph* annonce que le colonel Bottler, commissaire des Etats-Unis, est arrivé avec vingt hommes au village de Waco, où il doit se mettre en communication avec les commissaires du Texas, afin de traiter de concert avec diverses tribus d'Indiens.

HAITY—Nous recevons par la voie de New-York des nouvelles de cette île, qui vont jusqu'au 9 mars. L'insurrection fait d'incessans progrès, et toutes les chances semblent être pour elle. Tout le midi de l'île est en armes; et à chaque instant de nouveaux renforts arrivent aux insurgés. Leur armée s'élève à près de quinze mille hommes, tandis que le président Boyer peut à peine disposer de quatre mille. Ils sont venus se camper, dès les premiers jours de mars, à Léogane qui se trouve à vingt quatre milles environ du Portau-Prince. Une de leurs divisions est allée s'emparer des Cayes, et a pu y réussir qu'après un combat assez vif. Cette division au dû rejoindre le corps principal, et de Léogane l'armée, tout entière aura marché sur Port au Prince. Boyer s'occupait fort activement à fortifier la ville et l'on affirmait qu'il était décidé à résister jusqu'à la dernière extrémité. Mais il aura grand peine à tenir long-tems; car la population de Port au Prince, comme celle du reste de l'île, est en grande majorité favorable aux insurgés. Les prochains arrivages nous apprendront sans doute leur succès définitif et la chute de Boyer.

P. S.: Depuis que ce qui précède a été écrit, nous avons obtenu directement les informations suivantes:

Fuite de Boyer.—Par le capitaine Harding, du brick *Orchilla*, parti de Jacmel, il y a 12 jours, nous apprenons qu'à son départ on avait appris que le président Boyer s'était enfui de l'île, et qu'il s'était embarqué à bord d'un navire de guerre allant à la Jamaïque. Cette nouvelle, qui est la seule qui nous ait été communiquée, prouverait que le parti révolutionnaire a été victorieux.

Buenos Ayres—Rosas a, comme on le sait, refusé la médiation de l'Angleterre et de la France. Ce refus a été approuvé à l'unanimité par la Chambre des Représentans. La paix avec la république Orientale n'est possible qu'à une condition, suivant les orateurs Argentins, le renversement de Rivera et le rétablissement de l'autorité légale. Or l'autorité légale, c'est la réinstallation comme Président d'Oribe qui jadis a été chassé par Rivera.

Le président Rosas, dans son message du 1er janvier, a déclaré que ses principes républicains s'opposaient à ce qu'il occupât la magistrature suprême; et il a demandé en même tems que la Chambre de représentant élût un autre président.

La gazette des Etats Unis *Entreprise*, commandée par le lieutenant Wilson, et portant le pavillon du commodore Morris, est arrivée à Buenos-Ayres le 6 janvier.

Sinigaglia.—Le capitaine du *Toglioni* a découvert, le 27 du mois dernier, un navire échoué sur Sombrero-Key, près de Key-West. S'en étant approché, il n'a trouvé personne à bord. Ce navire était du port de 500 tonneaux, peint en noir, et avait une figure à la poupe. Ses mâts avaient été dépouillés.

L'*Orchilla* a vu une barque américaine échouée au cap St.-Antoine le 28 dernier.

Le brick *Isaac-Mead*, parti de Marseille pour la Nouvelle-Orléans, dont nous avons annoncé l'arrivée en détresse à Key-West il y a près de deux mois, avait été réparé et devait remettre en mer sous peu. Vu l'absence du juge de district, la question de son sauvetage n'était pas encore été décidée.

Le brick *Patriot*, parti d'ici, est arrivé à Philadelphie le 22 mars. Il a éprouvé du mauvais temps pendant 15 jours, et a perdu tout son chargement du pont, consistant en 150 balles mêlasse, 25 balles coton, 21 balles moysse et 7 barils rhum.

Le navire Tagliono, capitaine Rogers, est arrivé hier du Havre, en 43 jours de traversée.

New-York a été mis de nouveau en émoi par un meurtre; il n'est pas aussi mystérieux que celui de Mary Rogers; mais il est certainement plus dramatique. Un individu nommé Collins, qui tenait un café de toute dame Broadway, a été assassiné à 7 heures du soir à l'enseigne de cette rue et du quelle Lessard, au moment où il causait avec une femme portant un voile vert. Il fut transporté à Carlton House où il mourut à dix heures sans avoir pu prononcer un mot. Ce meurtre divise les aides de commissaire de toute espèce. Corliss était, dit-on, l'amant de la femme d'un individu nommé H. Colton, qui tient une maison de jeu, et déjà ce dernier avait fait contre Corliss une tentative d'assassinat. Colton a été arrêté, bien qu'il semble prouver un alibi. On n'est également assuré de Mme. Colton qui vivait séparée de son mari; on a découvert chez elle un chapeau et un voile vert; au moment où la police y est arrivée, elle était couchée sur un canapé et dans un état de faiblesse extrême. Sa servante affirmait qu'elle n'avait pas pris de nourriture depuis plusieurs jours. Une autre femme avait été également arrêtée.

Voici donc, dit un journal, les diverses versions qui courent sur cette affaire: Les uns prétendent que le meurtre a été commis par la femme de Colton, que peut être Corliss voulait abandonner après s'être servi de lui en tout intimité et, à l'appui de ce soupçon, on cite que Colton ayant reproché à sa femme son infidélité, celle-ci lui aurait répondu "qu'elle lui prouverait bientôt qu'elle aimait qu'un Corliss." Les autres pensent que Colton s'étant vu pris par sa femme en flagrante délit à la fois de sa femme et d'un complice dont il a pris le bras. Supposant que sa femme devait avoir quelque rendez-vous avec Corliss, il l'aurait fait suivre par un assassin gagé, qui aurait trouvé une bonne opportunité dans l'entrevue que la deux amans avaient eu ce jour-là même. Dans cette hypothèse, Mme Colton aurait vu Corliss tomber sous ses yeux, et cela expliquerait l'état de trouble et d'évanouissement dans lequel on la trouvée.

FRANCE.

Nouvelle crise Ministérielle.

La voie de l'adresse semblait avoir signé au ministère Soult-Guizot, un brevet de tranquillité et d'existence, voici que cette tranquillité se trouve encore une fois compromise par la discussion qui commence sur la loi des fonds secrets. Toutes les nuances de l'opposition sont disposées, dit-on, à se réunir pour porter un dernier coup au cabinet qui, jusqu'à présent soulevé taint de clameurs et qui, malgré tout le bruit qu'on a fait autour de lui, a duré plus longtems qu'aucun de ses prédécesseurs. La lutte qui vient de s'ouvrir sera vive, si l'on en juge par les escarmouches qui se sont livrées dans la presse; mais quelle en sera l'issue? Eh! mon Dieu, peut être encore un compromis. Là bas, comme parmi nous, on ne procède guère que de cette façon. Quoqu'il en soit, chaque parti dans ce moment fait blanc de son côté. La question d'ailleurs a cette fois le mérite d'être et rénement simple; le ministère demande, suivant son habitude, les fonds secrets qui lui sont nécessaires; si la chambre vote sans amendement le projet de loi, elle prouvera ainsi sa *confiance* dans le ministère; si au contraire elle adopte un amendement, ce sera un vote de *défiance*, et partant le ministère devra se retirer puisqu'il n'aura plus l'appui parlementaire.

Le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi pose la question nettement: la majorité de cette commission est ministérielle et elle aurait voulu, dit-on, éviter la question de confiance; mais la minorité l'a forcé à s'expliquer catégoriquement, aussi, a-t-elle conclu à un vote de confiance.

"Le rapport dit un journal de l'opposition, engage décidement le ministère dans la lutte; il ne peut plus s'arrêter à des honeurs arguments par lesquels on voulait éclipser le débat. Il a pour lui, M. Viger et ses collègues de la majorité, et il ne saurait en rien se prévaloir du concours de ceux qui ne le croient point digne de confiance; ils demandent à la chambre un vote qui le maintienne. Tout cela est bien entendu, mais il est entendu aussi que si la chambre refuse ce vote, si, par l'adoption d'un amendement, elle apporte une réduction quelconque au chiffre de l'allocation, cet acte de la chambre aura toute la portée d'un vote de non confiance, et que le cabinet devra se retirer devant une telle manifestation.

Le rapport, grâce aux efforts de la minorité, aura donc au moins l'avantage de poser très nettement la question.

La chambre a entendu dans le plus profond silence, le travail de son rapporteur, qui, à défaut d'autre mérite, a au moins celui de la brièveté.

L'opposition met toutes ses forces en réquisition; elle a cherché à donner une haute importance à la discussion: "Le grand débat qui va s'ouvrir, disait-elle, ne sera pas seulement un champ d'attaques contre le ministère du 29 octobre; l'opposition présenta aussi les partis intermédiaires, qui peuvent prétendre à la succession du cabinet, l'expliquer leur politique, leurs projets, les points par lesquels ils diffèrent de M. Guizot et de ses collègues. Il faut un changement de système, et ces explications seules peuvent l'assurer."

"Chose bien remarquable, ajoutait le *Courrier Français*, jamais la question d'un changement de système n'a aussi fortement préoccupé les esprits, et cependant on ne sait pas ce qu'elle se trouvera posée. M. Guizot a pris à tâche de n'accorder complètement à cette politique impopulaire, comme s'il ambitionnait d'en être le dernier mot et d'en être le dernier homme. C'est donc un système tout entier que la Chambre jugera dans la personne du ministère.

Personne n'a plus contribué que M. de Lamartine à porter le débat à cette hauteur; l'opposition ne veut pas souffrir qu'il en descende, et fera bien de se tenir sur ses gardes. Pour peu, en effet, que d'anciens ministres prennent la parole, M. Guizot s'appliquera à rabaisser la question jusqu'à une discussion comparative des cabinets d'hier et du cabinet du jour, et s'il réussissait à donner le change à la chambre, après l'avoir fatiguée sur ce bas terrain des personnalités, s'écrierait-il: "Voilà cette question de changement de système! Ce n'est qu'une compétition de personnes! Les mesures sont toutes les mêmes, je ne vois plus de principes politiques, il ne reste qu'une *intrigue!*" Que l'opposition craigne de lui faire trop beau jeu en acceptant le rôle de second rôle tel ou tel cabinet! Le 29 octobre ne demande qu'à éluder la question des choses en s'attachant à la question des personnes. C'est donc à l'opposition à ne pas se laisser entraîner, à l'occasion de duels plus ou moins légitimes, dans une insignifiante échauffourée, lorsqu'il faut livrer une bataille décisive au nom des intérêts généraux du pays. Le chapitre des récriminations appartient à l'histoire. M. Guizot ne demande pas mieux que de perdre son temps à l'expliquer, et M. Thiers la raconte avec un art merveilleux. Laissons un peu le passé, sachons développer cette parole de M. Thiers lui-même, prononcée dans une déplorable circonstance: "La politique de la France est changée!"

Les orateurs de l'opposition appliquent leur éloquence à ce texte, quelle que soit l'issue de la discussion, tout est gagné. Le 29 octobre pourra survivre impunément quelques jours encore; le système qui l'anime sera frappé à mort devant le pays. C'est là ce qui importe avant tout.

Les feuilles ministérielles étaient loin de prendre le chose au même point de vue; elles prétendaient que l'opposition se réunissait, non plus dans une coalition, mais dans une intrigue qui n'avait d'autre but que le renversement du ministère, et rien de plus. Elles attribuaient à la haine stupide de certains députés pour M. Guizot la conduite de l'opposition. Voici ce que disait à ce propos un journal anglais qui n'est guère que l'écho des feuilles ministérielles:

"Quand nous avons eu l'autre jour l'occasion de féliciter le gouvernement français sur la conclusion du débat de l'adresse, qui est entrée dans bien de comme un bien, et en est sortie comme un malheur, nous avons prédit que l'insuccès de cette violente attaque serait le prélude d'une machination plus sourde. Nous savons parfaitement, en dépit de la rage de l'opposition, que sa haine pour le cabinet actuel n'est nullement éteinte. La idée de Mare ne sont point passées.—Il est aujourd'hui reconnu, même par les journaux ministériels, qu'une intrigue est ourdie entre les bancs bigarrées de l'opposition et un certain nombre de conservateurs.

"Le gouvernement regarde le vote sur la loi des fonds secrets comme un vote de confiance, et l'opposition comme un vote de censure qui est emporté d'assaut, sans qu'on essaie, en aucune manière, de justifier formellement ou d'incuper le ministère. C'est l'occasion la plus favorable de satisfaire des antipathies personnelles, sans courir le risque de lutter ouvertement sur des questions de politique générale. Les membres de la chambre pour qui M. Guizot est l'objet d'une aversion stupide vide de sens, ne peuvent saisir une meilleure occasion pour jeter leurs votes irrationnels dans l'urne hostile du scrutin."

Les *Débats* qui sont toujours aux avant-postes, lors qu'il s'agit de défendre un ministère, déployant toute leur éloquence quotidienne pour faire justice de l'intrigue et pour déconsidérer l'opposition:

Quelle est, disait cette feuille, la tactique des hommes qui préparent cette opposition bizarre que nous avons qualifiée d'intrigue, pour employer les choses que leur nom? Leur tactique, c'est le silence. Ils parlent de se démasquer. En effet, que peuvent-ils dire? "Nous trouvons que le ministère du 29 octobre dure bien long-temps." Voilà tout. Or, aux yeux de la majorité conservatrice, c'est précisément là un des mérites du ministère actuel. Avoir trouvé le moyen de durer en gouvernant selon les intérêts du pays et en faisant aucune concession aux adversaires de la saine politique, ce ne n'était guère vu depuis la révolution de 1830, et c'est justement pour cela qu'il a duré. Que le cabinet actuel a fait le bien et qu'il peut le faire encore. C'est aussi pour ce motif qu'il a des amis sincères et des partisans dévoués dans les range de la majorité conservatrice. Quant à ceux qui sont les de cette longue existence du ministère, et qui espèrent le remplacer, ceux-là ne pouvant pas afficher trop publiquement leur ambitieuse impatience, sont condamnés à se taire; et quand nous les provoquons à parler, nous savons bien que nous n'y réussirons pas, que nous leur demandons l'impossible, et que le mutisme le plus complet est non seulement la nécessité de leur position, mais la loi de leur ambition. Encore une fois, s'ils ouvrent la bouche, l'intrigue se dévoile, et tout est perdu."

La *presse*, surtout celle de l'opposition, se préoccupait aussi d'avance de la tournure que prendrait la discussion; et à défaut de cette discussion qui est à peine entamée, les prédictions ne sont pas sans intérêt.

La lutte qui se prépare a propos du vote de confiance est depuis deux jours le seul objet d'entretien dans les salons politiques. Aujourd'hui même, malgré le petit nombre de députés qui se sont présentés et la salle des conférences, en s'est beaucoup occupé du vu l'absence du juge de district, la question de son sauvetage n'était pas encore été décidée.

Le brick *Patriot*, parti d'ici, est arrivé à Philadelphie le 22 mars. Il a éprouvé du mauvais temps pendant 15 jours, et a perdu tout son chargement du pont, consistant en 150 balles mélasse, 25 balles coton, 21 balles moysse et 7 barils rhum.

Le navire Tagliono, capitaine Rogers, est arrivé hier du Havre, en 43 jours de traversée.

New-York a été mis de nouveau en émoi par un meurtre; il n'est pas aussi mystérieux que celui de Mary Rogers; mais il est certainement plus dramatique. Un individu nommé Collins, qui tenait un café de toute dame Broadway, a été assassiné à 7 heures du soir à l'enseigne de cette rue et du quelle Lessard, au moment où il causait avec une femme portant un voile vert. Il fut transporté à Carlton House où il mourut à dix heures sans avoir pu prononcer un mot. Ce meurtre divise les aides de commissaire de toute espèce. Corliss était, dit-on, l'amant de la femme d'un individu nommé H. Colton, qui tient une maison de jeu, et déjà ce dernier avait fait contre Corliss une tentative d'assassinat. Colton a été arrêté, bien qu'il semble prouver un alibi. On n'est également assuré de Mme. Colton qui vivait séparée de son mari; on a découvert chez elle un chapeau et un voile vert; au moment où la police y est arrivée, elle était couchée sur un canapé et dans un état de faiblesse extrême. Sa servante affirmait qu'elle n'avait pas pris de nourriture depuis plusieurs jours. Une autre femme avait été également arrêtée.

Voici donc, dit un journal, les diverses versions qui courent sur cette affaire: Les uns prétendent que le meurtre a été commis par la femme de Colton, que peut être Corliss voulait abandonner après s'être servi de lui en tout intimité et, à l'appui de ce soupçon, on cite que Colton ayant reproché à sa femme son infidélité, celle-ci lui aurait répondu "qu'elle lui prouverait bientôt qu'elle aimait qu'un Corliss." Les autres pensent que Colton s'étant vu pris par sa femme en flagrante délit à la fois de sa femme et d'un complice dont il a pris le bras. Supposant que sa femme devait avoir quelque rendez-vous avec Corliss, il l'aurait fait suivre par un assassin gagé, qui aurait trouvé une bonne opportunité dans l'entrevue que les deux amans avaient eu ce jour-là même. Dans cette hypothèse, Mme Colton aurait vu Corliss tomber sous ses yeux, et cela expliquerait l'état de trouble et d'évanouissement dans lequel on la trouvée.

RAPPORT OFFICIEL
DE LA
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Samedi, 1er avril 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'appel nominal constate la présence de 27 membres.

Un congé pour le reste de la session est accordé à M. Phelps.

M. Robertson, après dispense des règles, présente au nom du comité spécial un bill pour assurer le paiement des arrérages de taxes dûs par le district d'Iberville.

M. Ogden demande la dispense des règles pour que la Chambre puisse prendre en considération les amendemens du Sénat au bill qui a pour but la création d'une Cour d'appel en matière criminelle. La motion est repoussée.

La Chambre procède à la prise en considération du bill sur les banques.

M. Masson regrette de voir que le rapport du comité sur les banques est absent. Il ne veut pas s'attacher à cette partie si pleine de dignité du discours de l'honorable rapporteur, où celui-ci parle de la figure ridicule du membre qui s'adresse actuellement à la Chambre. De semblables observations sont toujours appréciées à leur juste valeur. Il ne veut pas parler plus d'un quart-d'heure, et s'en immédiatement abordre la question.

Il demandera à la Chambre si elle est bien décidée à passer le bill sur les banques et à déclarer que la Législature précédente a commis une faute en créant le Bureau de Circulation. Son collègue a fait tous ses efforts pour persuader à la Chambre que ce bureau est tout-à-fait inutile et que les lois relatives aux banques, passées à la dernière session, sont fort bonnes.

Mais sans ces lois et sans ce bureau, dix banques parmi les seraient qui existaient alors n'auraient pas été forcées d'arrêter en liquidation, et le Bureau de Circulation n'aurait pas séparer les banques solvables des banques insolvables. Actuellement la circulation des banques est basée sur un chiffre équivalent en espèces. Il n'y a jamais eu autant d'argent dans le pays. Le change sur les autres Etats de l'Union est au pair. L'étranger est coté à un taux raisonnable, et il ne pas que commandent nos denrées n'est pas très élevé, cela ne tient pas à la rareté de l'argent, mais au bas prix que ces articles commandent sur d'autres marchés.

Pour ce qui est de la Banque de l'Union, il a deux ordres du Bureau de Circulation et de donner à celui-ci des informations qui étaient jugées nécessaires et que l'on avait droit de requérir. M. Masson, pour ne rien dire de qu'il avance, lit le jugement rendu par le juge Buchanan. Il n'y a pas de doute que la banque n'ait forfait à la loi, et le bureau devait par conséquent la poursuivre immédiatement devant les tribunaux.

Quant à la reprise inopportune des paiements en espèces, elle doit être attribuée aux spéculateurs de banques qui ignoraient eux-mêmes la situation de leurs propres banques. C'a été une mesure adoptée à tort par les banques pour aider entre elles à la fin de chaque semaine les différentes balances de comptes. Les spéculateurs de banques ont déclaré qu'ils étaient en mesure de reprendre les paiemens; mais ils se seraient suivis le conseil du Bureau de Circulation, ils n'auraient adopté une semblable mesure que du moment où toutes les banques se seraient engagées à y concourir.

Le Bureau de Circulation a recommandé aux banques de se soutenir mutuellement; elles ont agi différemment et se sont fait un tort immense. Pour prouver ce qu'il avance, M. Masson remarque qu'il glisse actuellement devant un de nos tribunaux une affaire qui atteste qu'il existait entre les présidents de banques l'engagement de recevoir mutuellement leurs billets, et qu'il a été présenté à la Banque des Améliorations un billet échu de la Banque de l'Echange d'une valeur de $62,000. Les autres banques prétendent que celle des Améliorations aura à supporter la perte. C'est là la question dont est saisie un de nos tribunaux, et quisera, il n'en doute, résolue en faveur de la Banque des Améliorations.

Quarante jours après la promulgation de la loi qui les concerne, la plupart de nos banques en ignorant encore tellement les dispositions qu'elles transfèrent $3,000,000 du *dead weight* à leur actif. Afin de prévenir une semblable violation de la loi, le Bureau de Circulation fut obligé de leur adresser une circulaire contenant l'opinion de l'avocat-général. (M. Masson donne lecture de la Circulaire.)

Il n'est pas l'ennemi des banques. Ce sont des institutions très utiles, surtout dans une ville commerciale. Les billets de banque se substituent efficacement aux espèces. Il est certainement du devoir de chacun de faire les sacrifices nécessaires pour les sauvegarder. Or l'autorité légale, c'est la Chambre des Représentans. Il est certain que les banques solvables, mais il faut aussi les soumettre à un certain contrôle. Ce contrôle, vous pouvez le placer dans un Bureau de Circulation ou autre port. Il est nécessaire d'établir des mesures de précaution. En novembre dernier, le Bureau de Circulation avait signalé le peu de garantie qu'offrait la Banque du Commerce; mais la Banque se trouvant dans les limites de la loi, elle n'a rien pu faire.

Que fit-elle? Le samedi qui précéda la fermeture de la banque, elle reçut encore des dépôts, sachant bien cependant que le surlendemain elle allait suspendre ses paiemens. Tout ce que le Bureau de Circulation a pu faire, ce fut de forcer la Banque de fournir des garanties pour le paiement de ses dettes, mais les créanciers de cette institution sont très rentes et les dépositaires aussi bien que les détenteurs de ses billets ont attendu encore quelque temps.

Il a la aucun parti des termes barbares dans lesquels le bill sur les banques est rédigé, mais son collègue n'est contraint lui-même puisque toutes les autorités qu'il a citées sont des autorités étrangères. Mais c'est là un point peu important.

Après le bill de la dernière session, le *dead weight* requérait 60 jour cent des créances personnelles et 28 pour cent de biens fonciers. Si l'on avait pu rallier ce chiffre, la confiance n'aurait pas été ébranlée et l'Etat n'aurait point été entraîné dans une faute en créant le Bureau de Circulation. Son collègue a fait tous ses efforts pour persuader à la Chambre que ce bureau est tout-à-fait inutile et que les lois relatives aux banques, passées à la dernière session, sont fort bonnes.

Mais sans ces lois et sans ce bureau, dix banques parmi les seraient qui existaient alors n'auraient pas été forcées d'arrêter en liquidation, et le Bureau de Circulation n'aurait pas séparer les banques solvables des banques insolvables. Actuellement la circulation des banques est basée sur un chiffre équivalent en espèces. Il n'y a jamais eu autant d'argent dans le pays. Le change sur les autres Etats de l'Union est au pair. L'étranger est coté à un taux raisonnable, et si le pâté

[PAR AUTORITÉ.]

[No. 72.]
ACTE

Supplémentaire aux divers actes autorisant la construction d'un pont sur le Bayou Sarah, sur la Rivière Amite.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale; Que les jurés de police d'Eat Feliciana et Ste. Hélène, seront conjointement mis en pleine et entière jurisdiction sur tous les ponts, bacs et autres grands chemins existans, maintenus ou qui pourront être établis sur la Rivière Amite, en tous lieux où cette rivière servira de limite entre les deux paroisses. Il est entendu que rien de cet acte ne sera construire un pont ou établir un bac sans le consentement du propriétaire du terrain, ou sans avoir tout indemnité de payage, pour son usage personnel ou public.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 22 mars 1843.

A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 76.]
RESOLUTION.

Résolu par le Sénat et la Chambre de Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale; Que le gouverneur de la province de Texas est et demeure autorisé à livrer, sur la mandat de l'Excellentissime Président de la République du Texas, certains individus détenus actuellement dans la dite province comme ayant pris part à la révolte qui a été récemment ourdie à bord de la goélette *Orléans* dans la mois de février dernier, et qu'il était monté de son bord, lorsque le navire quitta le port de la Nouvelle-Orléans dans le mois de février dernier, et qu'ils avaient désertés, et qu'ils étaient actuellement sous les ordres du dit gouverneur du Texas pour le paiement des frais d'arrestation et de détention.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 22 mars 1843.

A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 77.]
RESOLUTION.

Résolu par le Sénat et la Chambre de Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale; Que le gouverneur de l'Etat devra donner l'ordre au sénéchal de Caddo de transporter avec les forces qu'il a sous son contrôle, au bayou Grosse Tête, dans la paroisse de Rapides, dans le but de faire un chemin pour aller à la cordelle, à partir du Pont de Bayou Boeuf, jusqu'à l'Ecore Grosse Tête, et de faire tous les travaux nécessaires, et que les habitants du Bayou Grosse Tête, seront tenus de venir aux dits travaux, et de faire travailler à leurs frais des ouvriers, et de faire tous les travaux nécessaires, et de faire les dits travaux sous la direction du dit ingénieur.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 22 mars 1843.

A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 78.]
ACTE.

Pour amender les divers actes relatifs à la célébration des mariages.

Section 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale;* Qu'à dater de la promulgation de cet acte, tout ministre du Evangile dûment ordonné, et résidant dans l'un des Etats de l'Union pourra célébrer un mariage dans cet Etat, et est entendu que chaque ministre de l'